



PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

**Direction Départementale de la
Protection des Populations**

**Service de la Protection Animale,
Végétale et Environnementale**

**Unité Protection de l'Environnement
et de la Faune Sauvage**

Cité Administrative du Cluzel
61 avenue de Grammont
BP 12023
37020 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 47 31 11 11
Fax : 02 47 05 98 76
Mél : ddpp@indre-et-loire.gouv.fr

**SARL ARTHAMES
22 rue de Morienne
37230 FONDETTES**

Références réglementaires :

- Règlement CE n° 183/2005 du parlement européen et du Conseil du 12 janvier 2005 établissant des exigences en matière d'hygiène des aliments pour animaux ;
- Arrêté ministériel modifié du 28 février 2000 relatif à l'agrément et à l'enregistrement de certains établissements et intermédiaires dans le secteur de l'alimentation animale ;
- Arrêté ministériel modifié du 23 avril 2007 relatif aux agréments et autorisation des établissements du secteur de l'alimentation

NOTIFICATION D'AGREMENT AU TITRE DU REGLEMENT 183/2005

En application de l'article 10 du règlement n° 183/2005 et des articles 3 à 7 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 :

L'établissement : **SARL ARTHAMES – 22 rue de Morienne – 37230 FONDETTES**

est agréé pour l'activité de : **commercialisation (sans fabrication) de pré-mélanges d'additifs et d'aliments composés pour animaux**

sous le numéro : **α FR 37109001.**

Fait à Tours, le 20 septembre 2012

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations
Par déléguation, le Chef de Service



Isabeth FOUCHER

Toute décision éventuellement contenue dans ce courrier peut être contestée et faire l'objet d'un recours devant la juridiction compétente dans les deux mois qui suivent sa notification.

Nos bureaux sont ouverts au public du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi et veilles de fêtes de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00
Consommateurs : permanence consommation le lundi de 14h00 à 17h00, les mercredis et vendredi de 9h00 à 12h00
juillet et août les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00
Pour un meilleur service, nous vous conseillons de prendre rendez-vous.